

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Direction en charge : Pôle Environnement, Patrimoine et Espace Public
OBJET : Approbation du rapport de Développement Durable 2023 de la CCFE

Le 7 février 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 1^{er} février 2024 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la salle de l'Equi'Forum (Hippodrome de Feurs, Bd de l'Hippodrome).

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN, Mme Catherine PALMIER, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, M. Christian BLANCHARD, Mme Maryvonne MOUNIER, M. Michel NEEL, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Sylvie DELOBELLE, M. Jean-Marc GALLEY, Mme Mireille GIBERT, M. Claude MONDESERT, M. Mathieu MOURAGNE, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Marc RODRIGUE, Mme Catherine EYRAUD, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, M. Thomas CHABANNES, M. Philippe MIKHAILOFF, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Gérard MONCELON, M. Jérôme BRUEL, M. Christian MOLLARD, Mme Régine TERRAILLON, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, M. Marc TISSEUR, M. Bruno CHALAYER, M. Didier BERNE, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Pierre SIMONE, M. Gilles COURT, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Bruno COASSY, Mme Ghislaine DUPUY, M. Pascal TISSOT, M. Robert FLAMAND, M. Michel BONNAND, M. Jean-Pierre BRUYERE, Mme Brigitte CHANCRIN, M. Dominique DECHANDON, M. Christophe LALLEMAND, Mme Catherine RIOUX, Mme Valérie TISSOT, M. Bertrand VALLA, Mme Véronique CHAVEROT.

Pouvoirs : M. Georges SUZAN donne pouvoir à M. Bruno COASSY ; M. Christian VILAIN donne pouvoir à M. Georges REBOUX ; M. Laurent MIOCHE donne pouvoir à M. Christian MOLLARD, M. Gérard DUBOIS donne pouvoir à M. Michel BONNAND.

Absents remplacés : M. Patrick MATHIEU remplacé par M. Jérémie TROTTET ; M. Gilbert GRATALOUP remplacé par M. Patrick THIVILLIER, M. Jean-Luc LAVAL remplacé par Mme Nathalie COMMEAT.

Absent excusé : M. Jean-François RASCLE.

Absent : M. Laurent THOMAS

Secrétaire de séance : M. Henri BONADA

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de membres présents : 62
Nombre de membres supplées : 3
Nombre de pouvoirs : 4
Membres absents non représentés : 2
Nombre de votants : 69
Nombres de vote
POUR : 69
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPAV :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code de l'Environnement, et notamment en son article L. 255,

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et notamment en son article 255,

Vu le Décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu le projet de Rapport de Développement Durable, tel rapporté en annexe,

Et considérant les engagements forts pris par la CCFE en termes de développement durable,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prescrit, en son article 255, aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Ce document doit s'intéresser d'une part au bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, d'autre part au bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire de l'EPCI.

Au-delà de son aspect réglementaire ce travail transversal est l'occasion :

- Pour les services de la Communauté de Communes de Forez-Est, de faire le bilan de leurs actions et de leurs impacts en termes de développement durable,
- De participer à la cohésion de la Communauté de Communes et à la reconnaissance de l'action de chacun,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

- De partager ce bilan entre les différents services et élus.

CONTENU

Le rapport est organisé autour des cinq finalités du développement durable :

1. La lutte contre le changement climatique
2. La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
4. L'épanouissement de tous les êtres humains
5. La transition vers une économie circulaire

Il reprend les actions menées sur l'année 2023 en matière de développement durable.

Ce travail de synthèse a été réalisé par l'intermédiaire :

- Des différents services de la Communauté de Communes de Forez-Est qui ont apporté leur contribution à ces 5 chapitres, chacun selon ses actions conduites, d'une part, au titre des activités internes de la collectivité et, d'autre part, au titre des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire.
- Des travaux menés au titre de l'élaboration du diagnostic du Plan climat qui ont permis de compléter le rapport Développement Durable de l'année 2023,

Le document sera transmis dans sa version approuvée, et en version dématérialisée, à tous les élus et services de la Communauté de Communes pour information et prise en compte dans leurs différentes missions,

Il sera également tenu à la disposition de chacun pour une consultation libre auprès de la Direction Développement Durable de la CCFE.

VOTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver le rapport de Développement Durable qui lui est présenté,
- Apprécier que le rapport de Développement Durable soit transmis dans sa version approuvée, et en version dématérialisée, à tous les élus et services de la Communauté de Communes pour information et prise en compte dans leurs différentes missions,
- Apprécier que le rapport de Développement Durable soit également tenu à la disposition de chacun pour une consultation libre auprès de la Direction Développement Durable,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

